



Monsieur le Ministre François Blais Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale Québec (Québec)

Objet : Dépôt d'un mémoire préparé dans le cadre de la consultation publique en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale

Monsieur le Ministre,

L'Association des familles monoparentales ou recomposées La Source est née de la volonté d'un groupe de femmes cheffes de familles monoparentales qui éprouvaient le besoin de se réunir afin de s'entraider. Suite à son incorporation, en 1977, l'Association La Source a évolué, s'adaptant aux réalités des familles monoparentales et par la suite, aux familles recomposées.

Depuis sa création, nous avons vu le nombre d'hommes qui obtiennent la garde totale ou partagée des enfants augmenté, mais il n'en demeure pas moins que ce sont encore les femmes qui ont principalement la garde des enfants, qui reçoivent ou devraient recevoir une pension alimentaire pour elles ou leurs enfants, qui se retrouvent en situation de vulnérabilité financière, pour ne nommer que celle-là. De plus, certaines familles monoparentales sont davantage appauvries selon leur type d'union lors de la séparation, s'il y avait un contrat de vie commune ou non, etc.

« ... les enfants nés de conjoints de fait, qui représentent pourtant plus de 60% des enfants nés au Québec, ne bénéficient pas des mêmes droits au moment de la rupture de leurs parents, ce qui a des impacts financiers importants sur leur niveau de vie. »

Extrait *De bonnes intentions qui ne vont pas assez loin*, par Sylvie Lévesque, directrice générale de la FAFMRQ, Bulletin de liaison de septembre 2015, Volume 40, no 1.

A ces familles vivant la pauvreté s'ajoutent toutes les familles qui sont dans une situation d'appauvrissement due aux nombreuses fermetures d'entreprises, à l'augmentation des prix à la consommation, aux revenus insuffisants, etc. Cet appauvrissement apporte son lot de contraintes, de pertes et de problèmes socio-économiques - conciliation famille-travail-études difficile, perte d'emploi, vente de la demeure familiale et recherche d'un logement à coût accessible dans un autre quartier, ce qui amène la perte du réseau social et des repères qu'avaient les enfants, à quoi s'ajoutent des problèmes de santé mentale (par exemple, l'anxiété est en augmentation chez les enfants et les adolescentEs) et de santé physique, etc.

L'Association des familles monoparentales ou recomposées La Source est membre de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec au niveau provincial et de la Table de concertation contre la pauvreté et l'appauvrissement au niveau local. Nous sommes à même de constater que ces réalités que vivent les familles monoparentales sont les mêmes partout au Québec et que l'appauvrissement s'accentue d'année en année. Ici à Victoriaville la *Table de concertation contre la pauvreté et l'appauvrissement* a créé un comité dont le mandat est d'aider les familles à faible revenu lors de la rentrée scolaire. Les statistiques de ce comité démontrent cette perte du pouvoir d'achat : dans le cadre des demandes d'aide, depuis 2004, le nombre de familles à la Sécurité du revenu est passé de 80% à 46.1% et celui des familles avec emploi est passé de 14% à 42.5%.

Vous trouverez dans les pages qui suivent, notre mémoire qui, nous l'espérons, saura influencer vos décisions afin qu'ensemble, nous luttions contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en concordance avec la Loi contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Veuillez agréer nos salutations distinguées,

Mélissa St-Martin
Présidente du conseil d'administration

Céline Fortier *Coordonnatrice*

Au nom de la Loi... visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale!

Mémoire préparé dans le cadre de la consultation publique en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale

présenté par

L'Association des familles monoparentales ou recomposées La Source

59, rue Monfette, local 218, Victoriaville (Québec), G6P 1J8 Téléphone : (819) 758-4144 www.associationlasource.com

29 janvier 2016

En quoi sommes-nous concernéEs par la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale?

L'équipe de l'Association des familles monoparentales ou recomposées La Source, composée des membres du conseil d'administration et des travailleuses, est concernées par la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale parce que :

- .1 Cela touche majoritairement les femmes, en particulier les femmes cheffes de familles monoparentales qui représentent plus de 75% des familles monoparentales. *Nous y voyons une forme de sexisme.*
- .2 Il est difficile de briser le cercle vicieux de la pauvreté de l'enfance à l'âge adulte malgré les efforts pour s'en sortir. Après la rupture, trop d'enfants se retrouvent pris dans le piège de la pauvreté et de l'appauvrissement.
- .3 Nous constatons l'appauvrissement de la classe moyenne en plus des personnes qui vivent déjà la pauvreté. De plus en plus de demandes d'aide proviennent des personnes qui sont en emploi mais dont les revenus ne suffisent plus à payer toutes les factures.
- .4 Nous sommes témoins des problèmes et des impacts directs de la pauvreté dans la vie des personnes et des conséquences économiques dans notre milieu. Augmentation des problèmes de santé physique et mentale, fermeture de commerces de proximité, etc.
- .5 Nous considérons qu'il est de notre devoir et de notre intérêt en tant que société, de s'assurer que tous et toutes, et tout particulièrement les personnes vulnérables, puissent combler leur besoins en leur donnant les moyens de vivre décemment, en maintenant un filet social adéquat....
- .6 C'est une atteinte aux droits fondamentaux dont nous nous sommes dotés en tant que société évoluée.
- .7 Nous voulons que les organismes communautaires et les organismes et regroupement de défense des droits voient leur financement rehaussé. *Plusieurs travailleuses et travailleurs du communautaire vivent la pauvreté ou un réel appauvrissement.*
- .8 Nous désirons un Québec sans pauvreté, autant les citoyennes et citoyens que les organisations qui œuvrent auprès de la population (organismes communautaires, milieux scolaires publiques, centres de santé et services sociaux publics, etc.)
- .9 Et parce que nous sommes en accord avec notre regroupement provincial, la Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) qui est membre fondateur du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Nous demandons que la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale soit appliquée et respectée dans toutes les sphères de décision de chacun des ministères de l'État québécois.

En cela, nous appuyons le Collectif pour un Québec sans pauvreté qui demande la réalisation de ces cinq revendications dans le prochain plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté, soit :

- Le rehaussement des protections publiques pour assurer à touTEs un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 17 246 \$ par année (2013).
- La fixation du salaire minimum à au moins 13,37 \$ 1'heure (2015) et sa révision annuelle afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté.
- La réduction des inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches.
- La mise en place d'une campagne sociétale visant à changer les mentalités et à contrer les mythes sur la pauvreté et les préjugés envers les personnes qui la vivent.
- L'amélioration continue de l'accès, sans discrimination, à des services publics universels et de qualité.

Dans le cadre du 3^{ième} plan d'action :

Orientation 1 – Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes

☐ Sauvegarder le réseau public des services de garde

- ✓ Que le gouvernement mette fin à la modulation des tarifs de services de garde et qu'il rétablisse l'universalité.
- ✓ Que le réseau des services de garde soit adapté de façon à mieux répondre aux besoins de garde atypiques qu'entraine la réalité actuelle du marché de travail et que la gestion des listes d'attente soient assouplies de façon à éviter les chevauchements possibles entre l'entrée en garderie et le congé parental.
- ✓ Que le développement de places dans le réseau public des CPE soit priorisé avant celui des places en garderies privées.

☐ Financer l'école publique

✓ Que le gouvernement du Québec investisse de façon cohérente et substantielle en éducation et consente toutes les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires au développement d'un système public de qualité, universel, accessible et gratuit.

Améliorer l'accès aux études et à la formation pour les responsables de familles monoparentales

- ✓ Que le gouvernement modifie le règlement de l'aide financière aux études qui pénalise dans la catégorie « autres revenus », les parents-étudiants qui reçoivent des rentes de conjoint survivant, d'orphelin et ceux qui reçoivent une pension alimentaire pour enfant. Que ces montants ne soient plus considérés comme un revenu dans le calcul de l'aide financière aux études accordée.
- ✓ Que le gel des frais de scolarité et des frais obligatoires soit maintenu, tant au niveau collégial qu'au niveau universitaire.

- ✓ Que des montants suffisants soient alloués afin de permettre une couverture complète des frais de garde de jour, de soir et de fin de semaine, et ce, tout au long de l'année.
- ✓ Que l'aide financière accordée corresponde aux coûts réels des frais de subsistance reliés à la vie étudiante et permette un endettement minimal.
- ✓ Que les établissements d'enseignement soient fortement incités à mettre en place des politiques et mesures visant à mieux répondre aux besoins spécifiques des parents-étudiants et des responsables de famille monoparentale (arrangements académiques pour raison familiale, halte-garderie, aide financière d'urgence, etc.).

Orientation 2 – Renforcer le filet de sécurité sociale et économique

☐ Investir dans le logement social

✓ Que le gouvernement québécois augmente de manière importante ses investissements en habitation de manière à permettre le développement de 50 000 nouveaux logements sociaux en cinq ans, dont 20 000 HLM, ce qui passe notamment par le maintien et la bonification du programme AccèsLogis.

u Améliorer de la capacité financière des personnes notamment par l'atteinte des cibles prioritaires suivantes :

- ✓ Le rehaussement des protections publiques pour assurer à toutes et tous un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 17 246 \$ par année (2013).
- ✓ La fixation du salaire minimum à au moins 13,37 l'heure (2015) et sa révision annuelle afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté.
- ✓ La réduction des inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches.
- ✓ L'amélioration continue de l'accès, sans discrimination, à des services publics universels et de qualité.

u Mettre fin au détournement des pensions alimentaires pour enfants

- ✓ Que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu du parent gardien à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique.
- ✓ Que le programme de perception automatique des pensions alimentaires pour enfants, présentement géré par Revenu Québec, soit non seulement maintenu, mais que le gouvernement dote Revenu Québec des ressources humaines et financières suffisantes pour lui permettre d'accomplir son mandat.

u NON au projet de loi 70!

- ✓ Que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) retire le projet de loi no 70 Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi;
- ✓ Que le MTESS renonce à mettre en place des mesures d'emploi obligatoires assorties de pénalités financières pour les personnes assistées sociales, et ce qu'elles soient

- nouvellement admises, ou non, au programme d'aide sociale;
- ✓ Que le MTESS retire les coupes à l'aide sociale adoptées en 2013 et en 2015 et rehausse les enveloppes budgétaires de certains programmes d'insertion coupés dernièrement (tels que PAAS Action et Alternative jeunesse), tout en respectant leur orientation originale;
- ✓ Que le MTESS bonifie les prestations d'aide sociale et de solidarité sociale pour tous et toutes.

Orientation 3 – Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail

u Conciliation famille-travail-études

- ✓ Que le gouvernement adopte une loi-cadre visant à promouvoir et à soutenir la conciliation famille-travail-études. Que cette loi s'applique à tous les secteurs (privé, public, parapublic et péripublic) et que les milieux de travail et d'enseignement soient tenus de prendre en compte les besoins en matière de conciliation.
- ✓ Que la *Loi sur les normes du travail* soit modifiée de façon à inclure les éléments suivants :
- ✓ Le droit de connaître son horaire de travail à l'avance; de refuser de faire des heures supplémentaires sans pénalité; de disposer de vraies périodes de pause et de repas;
- ✓ L'amélioration des congés pour obligations parentales ou familiales; du congé parental et du congé pour naissance et adoption;
- ✓ La rémunération de congés de maladie; l'augmentation du nombre des congés annuels ou des vacances annuelles; la bonification des congés fériés.
- ✓ Que la pérennité du Régime québécois d'assurance parentale soit assurée en instaurant un financement mixte (financement étatique en plus du financement actuel) de façon également à inclure les femmes qui sont présentement exclues du régime.

Orientation 4 – Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société

u Mettre fin à la stigmatisation et aux préjugés envers les personnes en situation de pauvreté, notamment envers les familles monoparentales

✓ Que le gouvernement du Québec travaille à la mise en place d'une campagne sociétale visant à changer les mentalités et à contrer les mythes sur la pauvreté et les préjugés envers les personnes qui la vivent.

u Reconnaître et financier les organismes communautaires autonomes

✓ Que le gouvernement du Québec reconnaisse le travail essentiel accompli par les organismes qui travaillent au quotidien avec les familles monoparentales et recomposées ainsi que les organismes de défense collective des droits et qu'il garantisse un financement adéquat de leur mission à l'ensemble des organismes d'action communautaires autonomes

u Revoir les partenariats publics/philanthropiques

✓ Qu'un véritable débat public soit tenu sur les enjeux qui touchent le recours grandissant aux partenariats publics-philanthropiques (PPP sociaux) pour le financement des programmes sociaux.

u S'inspirer de : 10 milliards \$ de solutions fiscales

✓ Que le gouvernement du Québec s'inspire des solutions proposées par la *Coalition* opposée à la tarification et à la privatisation des services publics dans son document intitulé « 10 milliards de solutions : nous avons les moyens de faire autrement! ».

Rappel des considérations qui ont mené à l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Nous tenons également à rappeler les considérations qui ont amené l'Assemblée nationale à adopter <u>à l'unanimité</u> (ce qui est relativement rare!) le 13 décembre 2002, le projet de loi 112 ou Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale :

- CONSIDÉRANT que, conformément aux principes énoncés par la Charte des droits et libertés de la personne, le respect de la dignité de l'être humain et la reconnaissance des droits et libertés dont il est titulaire constituent le fondement de la justice et de la paix;
- CONSIDÉRANT que la pauvreté et l'exclusion sociale peuvent constituer des contraintes pour la protection et le respect de cette dignité humaine;
- CONSIDÉRANT que les effets de la pauvreté et de l'exclusion sociale freinent le développement économique et social de la société québécoise dans son ensemble et menacent sa cohésion et son équilibre;
- CONSIDÉRANT que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est un impératif national s'inscrivant dans un mouvement universel visant à favoriser l'épanouissement social, culturel et économique de tous les êtres humains;
- CONSIDÉRANT que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle des leurs et que cette transformation est liée au développement social, culturel et économique de toute la collectivité:
- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'affirmer la volonté de l'ensemble de la société québécoise de se mobiliser afin de mettre en œuvre solidairement des actions concertées afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

Nous remettons à l'État sa propre responsabilité, tel que stipulé en 2002 : « amener progressivement, d'ici 2013, le Québec au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres ».

Nos constats

Nous constatons que l'État, non seulement, n'a pas atteint cet objectif, mais qu'il a plutôt pris un net recul quant à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Constatant ainsi le non-respect de la Loi, nous exigeons la réelle application de celle-ci.

- CONSIDÉRANT qu'elle a été inspirée par une vaste consultation populaire;
- CONSIDÉRANT que nous en sommes déjà au 3^e plan d'action et que les résultats sont insatisfaisants:
- CONSIDÉRANT que nous tenons à des services sociaux universels et qu'une redistribution de la richesse par le prélèvement d'impôt et de taxes est le meilleur moyen de les financer;
- CONSIDÉRANT que l'écart entre riches et pauvres continue de se creuser (OXFAM) ;
- CONSIDÉRANT que des préjugés sont encore à la source de décisions et de certaines actions de notre État québécois;
- CONSIDÉRANT que l'application de la Loi passe par un plan d'action ayant des mesures concrètes et cohérentes;
- CONSIDÉRANT qu'il faut appuyer les acteurs locaux qui luttent au quotidien;
- CONSIDÉRANT le manque de volonté des différents gouvernements s'étant succédés depuis son adoption;

Nous demandons au gouvernement, de concert avec l'ensemble des députéEs, d'appliquer la Loi et d'en faire une loi contraignante.

De plus :

- CONSIDÉRANT que le gouvernement a déposé le projet de loi 70 qui mettrait en place le programme « Objectif emploi »;
- CONSIDÉRANT que ce programme vise à obliger les demandeurs d'aide sociale lors de leur 1^{ière} demande, à participer à un « plan d'intégration à l'emploi » et à accepter tout emploi jugé « convenable »;
- CONSIDÉRANT qu'il est tout simplement inacceptable qu'un projet de loi prévoie permettre de couper les prestations de personnes qui sont loin de couvrir leurs besoins de base;
- CONSIDÉRANT que ces dispositions nient que les personnes en situation de pauvreté
 et d'exclusion sociale sont les premières à agir pour transformer leur situation, tel
 qu'affirmé dans le préambule de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion
 sociale;
- CONSIDÉRANT qu'il s'agit de ce fait d'un projet de loi basé sur des préjugés et qui renforce ceux-ci;

• CONSIDÉRANT que le projet de loi 70 déposé à l'Assemblée nationale du Québec en novembre 2015 bafoue la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

Nous exigeons donc également le retrait de ce projet de loi, ainsi que des excuses pour l'insulte qu'il représente envers les personnes en situation de pauvreté.

En souhaitant que le prochain plan d'action gouvernemental contre la pauvreté et l'exclusion réponde correctement à la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

«L'exacerbation des inégalités économiques est néfaste pour l'ensemble de la population, car elle sape croissance et cohésion sociale. Et les conséquences pour les personnes les plus pauvres sont particulièrement désastreuses.»

Rapport Oxfam janvier 2016

Signé par		
Mélissa St-Martin,	Céline Fortier	
Présidente conseil d'administration	Coordonnatrice	